Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Brut fiscal ou Brut Sécurité sociale

Par MATMATA

Bonjour et merci par avance de votre réponse

Suite à une baisse de ma rémunération sans mon accord et sans faute professionnelle, je suis aux prudhommes.

Pour justifier cette baisse de salaire au juge , je fais un tableau de mes salaires avant et après.
Comme base, dois je prendre :
Le BRUT
Le BRUT FISCAL
ou le BRUT SECURITE SOCIAL

Merci beaucoup de votre retour.

Par Henriri

Hello !

Matmata, prenez le "brut de brut" (les autres bruts sont établis à partir de lui). L'important c'est de montrer la baisse du brut que vous utiliserez devant les Prud'hommes. Apportez et montrez des copies de vos fiches de paye "avant/après" la réduction de salaire opérée par votre employeur...

Curiosité : quel motif invoque-t-il pour avoir réduit votre salaire ?

A+

Par MATMATA

Bonjour Henriri et merci infiniment de votre réponse.

Pour faire simple, j'ai passé et réussie une sélection interne pour un métier différent (dans la même entreprise)
Au moment de cette sélection, les accords précisaient que je gardais mon salaire

Faute de postes vacants, l'entreprise me fait attendre 2 ans puis me mute 3 ans dans une autre entreprise du groupe pour exercer ce nouveau métier

Enfin à mon retour dans la maison mère, je constate sur mon avenant que je redémarre en catégorie débutante et que je perds environ 30% de mon salaire (alors que j'ai déjà 33 ans d'ancienneté)

J'émets des réserves sur mon avenant stipulant mon désaccord et le manque d'information préalable.
L'entreprise se défend en disant qu'il y a eu des changements dans les accords collectifs entre temps (mais n'a jamais pris la peine de m'en informer).

Je suis prise au piège puisque j'ai perdu mon ancien poste et que je n'ai pas d'autre choix.

Je vous remercie infiniment de votre avis et conseils éventuels